

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2016

L'an deux mil seize, le jeudi sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUÉZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith JOLY, Pierre HOUEBINE, **Adjoint au Maire,**

Francine GAUDRY, Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **formant la majorité des membres en exercice.**

Avaient donné pouvoir : Micheline PETIT à Suzanne BRIOT

Olivier BARNAY à Jean-Claude PERRAULT

Carine PICOULY à Maryline LEVEQUE

Régine LANGLOIS à Yves THOREAU

Guillaume CEINTRE à Pierrette RAUT

Secrétaire de séance : Edith JOLY

Désignations sur la liste préparatoire du Jury criminel à 20h15

Monsieur le Maire informe de la démission de Jean-Luc HAUSVIRT, conseiller municipal

1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

N°87/03/2016 – Convention avec l'association « Les Puks » dans le cadre du projet d'école « cirque » qui se déroulera à l'école « Les Charmilles » de Mandres-les-Roses du 14 au 18 mars 2016 et du 11 au 15 avril 2016 ;

N°88/03/2016 – Convention avec l'association « Les Peps 75 » dans le cadre du séjour nature qui se déroulera du 18 au 22 avril 2016 dans les locaux de la Peps 75 – 2 Chemin du 8 mai 1945 à Mandres-les-Roses ;

N°89/03/2016 – Acceptation du contrat d'entretien et de vérification d'installation contre la foudre de l'Eglise Saint-Thibault et de la bibliothèque ;

N°90/03/2016 – Convention avec la commune de Périgny-sur-Yerres dans le cadre d'un grand jeu.

I – TECHNIQUE

3. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT – CONVENTION PARTICULIERE DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) – RUE DE ROCHOPT

Présentation Monsieur le Maire

Dans le cadre de leur politique de création et d'amélioration esthétique des réseaux, la commune de Mandres-les-Roses et le SIGEIF ont défini et arrêté le programme 2016 d'effacement des lignes aériennes sur la commune de Mandres-les-Roses. Ce programme comprend une opération située rue de Rochopt.

Monsieur le Maire évoque le problème de Valofibre qui peine à se mettre d'accord avec le SIGEIF sur les réseaux aériens. Philippe FISCHER dit que le Département a un équilibre financier qui est hors enfouissement. Il indique également que les courriers sont partis et qu'une rencontre est prévue entre le SIGEIF et le Département.

Carole GUILLEMINOT demande si la fibre sera déployée en septembre à cause des 3 mois de neutralité. Philippe FISCHER répond qu'il convient d'attendre un état précis de la situation pour communiquer auprès des Mandrions. En principe les 3 mois de neutralité viennent de démarrer.

Compte tenu de ces éléments, Nathalie GUESDON dit ne pas comprendre à quoi sert la présente convention soumise aux membres du conseil ce soir. Monsieur le Maire répond qu'elle sert à démarrer les études, il s'agit d'une convention de principe de base qui fixe la répartition du prix.

Nathalie GUESDON demande si la demande est inscrite au PPI. Monsieur le Maire répond 22 480€ HT. Nathalie GUESDON demande s'il en est de même pour l'enfouissement rue de l'Yerres. Monsieur le Maire répond 9 273€ HT.

Stéphane DEYSINE demande sur quel exercice, ces travaux seront réalisés, car la convention prévoit 2016 à 2019. Monsieur le Maire répond que les travaux seront réalisés sur l'exercice 2016. Stéphane DEYSINE fait remarquer qu'il aurait fallu voter le budget avant les conventions d'enfouissement.

Le Conseil municipal approuve la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire qui sera passée entre la ville Mandres-les-Roses et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public, de la rue de Rochopt.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

23 pour 3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE
--

4. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – CONVENTION PARTICULIERE DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) – RUE DE L'YERRES
--

Présentation Monsieur le Maire

Dans le cadre de leur politique de création et d'amélioration esthétique des réseaux, la commune de Mandres-les-Roses et le SIGEIF ont défini et arrêté le programme 2016 d'effacement des lignes aériennes sur la commune de Mandres-les-Roses. Ce programme comprend une opération située rue de l'Yerres.

Le Conseil municipal approuve la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire qui sera passée entre la ville et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public, de la rue de l'Yerres.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

23 pour
3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

II – FINANCES

5. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2015

Présentation Suzanne BRIOT

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes (états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer).

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution budgétaire
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune

Le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ne présente aucune observation du comptable.

23 pour
3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Présentation Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif qui s'établit comme résumé ci-après

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	1 320 303,40	525 000,00	886 185,67	1 681 489,07
Investissement	-351 472,50		- 492 382,96	- 843 855,46
Total	968 830,90	525 000,00	393 802,71	837 633,61

Le compte administratif de l'année 2015 est approuvé.

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote
22 pour
3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE

7. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Présentation Suzanne BRIOT

Ginette SAGET, Responsable des finances distribue les réponses aux questions posées par le groupe « Agir avec vous pour Mandres-les-Roses » en commission des finances :

« SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012

Nous souhaitons obtenir le détail concernant l'augmentation des frais de personnel : part relative au GVT, augmentation des charges patronales, rythmes scolaires...etc....)

Réponse :

- *Part relative au GVT : 8 000 €*
- *Rythme scolaire élémentaire : 12 000 € non titulaires supplémentaires*
- *Augmentation des charges patronales : 14 000 € liées à l'augmentation de la cotisation retraite et à l'augmentation des bases de cotisations (titulaires et non titulaires)*

Chapitre 011

6068 : les crédits en augmentation sont justifiés par l'exécution de travaux en régie pourquoi ne retrouve-t-on pas l'inscription d'une recette au compte 722 permettant l'éligibilité au FCTVA ?

Réponse : Sur le plan comptable, les dépenses relatives aux travaux en régie s'imputent dans un premier temps à la section de fonctionnement aux articles correspondant aux natures de dépenses. Les dépenses de main d'œuvre, de petit outillage et autres initialement inscrites en fonctionnement peuvent ensuite être transférées en fin d'exercice par le biais du compte 72 « Production immobilisée » au moyen d'une écriture globale annuelle aux chapitres intéressés de la section d'investissement pour immobiliser les biens ainsi réalisés.

Il a également été demandé quels travaux seraient pris en charge au titre de la régie ?

Programme d'accessibilité (année 2015-2016)

611 Contrats de prestations de service : demande de justification de l'augmentation de 41 000€ sur cette ligne

Réponse : Ce compte enregistre pour 2016 un loyer annuel relatif au PPP soit 80 000€ de prévisions pour 15 000€ en 2015.

De plus en 2015, une prévision de 32 000€ était comptabilisée pour l'accueil des enfants à la PEP 75 et qui n'est pas reconduite en 2016.

60611 Eau et assainissement : demande de justification de l'augmentation des dépenses Eau +20%

Réponse : Rappelons que :

- *Le budget primitif eau 2014 : prévision 26 450€ réalisé 30 444€*
- *Le budget primitif eau 2015 : prévision 34 293€ réalisé 34 130€*

Nous sommes partis sur une prévision de 35 000€ pour 2016

Les deux gros postes d'augmentation sur l'eau sont les branchements place du Général de Gaulle (2 405€ en 2014 et 4 808€ en 2015) ainsi que celui du 5 rue Paul Doumer (2 402€ en 2014 et 2 834€ en 2015). Ces postes alimentent l'arrosage des espaces verts.

60612 Energie et Electricité : idem pour l'augmentation des dépenses « électricité »

Réponse : Rappelons que :

- *Le budget primitif EDF 2014 : prévision 201 800€ réalisé 194 670€*
- *Le budget primitif EDF 2015 : prévision 199 250€ réalisé 178 489€*

Les économies d'énergies sont sur :

Beauséjour (2746€) Ecole Charles de Gaulle (1017€) Eclairage public (1912€) Gymnase la Fraizière (5733€) logements communaux (2297€) salle d'Orléans (3365€)

Nous sommes partis sur une prévision de 200 000€ pour 2016 en préservant une marge pour l'école des Charmilles.

60613 Chauffage urbain : idem pour l'augmentation des dépenses « chauffage urbain »

Réponse : Rappelons que :

- *Le budget primitif GAZ 2014 : prévision 32 400€ réalisé 26 094€*
- *Le budget primitif GAZ 2015 : prévision 30 150€ réalisé 23 596€*

Les économies d'énergies sont sur la Ferme de Monsieur (2964€)

Nous sommes partis sur une prévision de 30 000€ pour 2016 en préservant une marge pour l'école des Charmilles.

615221 Entretien bâtiments publics : dépenses entretien bâtiments : cette ligne est à 0 quelle en est la raison

Réponse : une prévision de 10 000€ est inscrite au budget primitif 2016 et soumise au vote.

6262 Frais de Télécommunications : l'augmentation a été justifiée par l'acquisition de nouvelles lignes « internet » pourriez-vous préciser ?

Réponse : Rappelons que :

- *Le budget primitif téléphone 2014 : prévision 23 700€ réalisé 24 289€*
- *Le budget primitif téléphone 2015 : prévision 24 700€ réalisé 24 928€*

L'augmentation est de 639€ avec un nouvel abonnement mensuel d'internet ouvert au dépôt municipal. Nous sommes partis sur une prévision de 29 100€ pour 2016 en prenant en considération les frais liés au déploiement de la fibre optique.

6226 Honoraires : cette ligne augmente de 8000€ Merci de préciser les opérations concernées.

Réponse : Une prévision de 15 000€ a été évaluée afin de mettre à jour des rétrocessions de terrains qui engendrent des frais de géomètres et de notaires.

Une somme de 3000€ a été inscrite en prévision de frais inhérents à la protection fonctionnelle.

SECTION D'INVESTISSEMENT

2111 : acquisition de terrains : 10 000€ sont inscrits en dépenses nouvelles. De quoi s'agit-il ?

Réponse : Prévision pour des éventuelles acquisitions de parcelles de terrain allée du Verger et Saint Martin

2121 : Plantations d'arbres : aucun crédit d'inscrit au projet de BP. Pour quelle raison ?

Un stock de végétaux est au dépôt municipal.

21318 Autres bâtiments publics : La ligne est ramenée à 0. Hormis les opérations identifiées au Plan pluriannuel d'investissement et qui font l'objet d'une inscription de crédits sur des lignes budgétaires identifiées, (cour école maternelle, préau école des Charmilles, travaux accessibilité hôtel de ville et qui concernent à priori uniquement la signalétique) il n'y aurait à priori pas de travaux prévus dans les autres bâtiments publics. Pouvez-vous le confirmer ? Et si cela est confirmé n'y a-t-il pas là une carence dans la politique d'entretien du patrimoine de la commune ?

Par ailleurs, nous n'avons pas retrouvé les crédits pour le remplacement des radiateurs de l'école maternelle. Opération qui avait été présentée en commission travaux et planifiée pour 2016 pour un montant estimé à 13 380€. Pouvez-vous nous indiquer où l'on retrouve ces crédits ?

Réponse : Cet article comprend notamment les édifices culturels, les édifices industriels ainsi que les divers bâtiments autres que l'hôtel de ville et les bâtiments scolaires. Il n'est pas prévu pour le moment d'y faire des travaux.

Le programme de remplacement des radiateurs à l'école maternelle est en cours d'élaboration et pourra être inscrit en cours d'année.

AUTRES OBSERVATIONS :

Sur l'affectation du résultat :

Nous avons constaté que l'affectation du résultat avait fait l'objet d'une décision unilatérale, à priori, sans permettre à la commission des finances d'étudier, de proposer une répartition différente.

En effet, si l'excédent de fonctionnement doit pouvoir couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice n-1 le reste de cet excédent peut, le cas échéant, et suivant le choix de l'assemblée être affecté en section de fonctionnement ou en section d'investissement.

Or lors de la commission finances il n'a été présenté que la solution d'affecter en totalité du résultat sur le fonctionnement.

Compte tenu de ce qui précède et dans l'intérêt de notre commune, nous avons souhaité aborder une autre solution possible sur l'affectation du résultat. En l'occurrence proposer d'affecter cet excédent en tout ou partie sur la section d'investissement.

Cette proposition permettrait de diminuer le déficit de la section d'investissement dans le but de pouvoir donner à la commune plus de moyens pour réaliser des travaux d'investissement et non de s'en servir dans le seul but d'améliorer les ratios financiers.

Il est important de souligner qu'après une phase d'écoute intéressée de la part des membres de la commission il nous a été répondu que la décision de choisir le mode d'affectation présenté était le choix politique de la municipalité.

La commission des finances peut parfaitement comprendre et éventuellement adhérer à cette décision politique, mais sous réserve de bénéficier d'une part, de tous les tenants et aboutissants et d'autre part, qu'un débat puisse s'instaurer.

Nous souhaitons donc obtenir les raisons de ce choix.

Réponse :

Le résultat de clôture 2015 peut être affecté en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement
- Soit au financement de la section de fonctionnement

Le choix de la collectivité s'est porté après couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur une affectation du surplus à la section de fonctionnement.

Ce qui permet un sur équilibre de fonctionnement égal au montant des subventions du contrat territorial devant servir à reconstituer le fonds de roulement de la collectivité afin de maintenir la fiscalité et la politique d'abattements pour les années à venir. D'ailleurs cette décision a été approuvée par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Ce choix est conforme aux souhaits indiqués lors de la présentation de la prospective financière ainsi qu'à la commission du 04 novembre 2015 ayant à l'ordre du jour, la décision modificative de 2015.

Comme l'avait fait remarquer Stéphane DEYSINE lors d'un conseil, les prochaines années vont s'imputer sur l'excédent et par ailleurs les inconnues financières et fiscales de la MGP invitent à être prudent sur l'utilisation de nos ressources en excédent.

Sur l'atténuation de produits :

Au 1er janvier 2016, les collectivités doivent inscrire le montant de la « contribution au redressement des comptes publics » en dépense de fonctionnement (compte 739116) et doivent dans le même temps inscrire en recette au compte 74111 la ressource brute de la DGF.

Or sur la maquette budgétaire cette somme est inscrite en recette nette sur le compte 74111 mais rien n'est inscrit au 739116. Nous souhaitons que cela soit expliqué.

Réponse :

Ce compte n'a pas été inscrit au budget primitif, la dotation globale de fonctionnement ne nous ayant pas été notifiée. Celle-ci devrait nous parvenir ultérieurement. Le montant définitif relatif au prélèvement du redressement des comptes publics fera donc l'objet d'une écriture en décision modificative. Cette modification n'aura aucune incidence financière sur l'équilibre du budget car la dépense relative à ce redressement viendra s'ajouter au montant de la DGF.

Sur les éléments constituant la prospective financière.

Lors de la commission des finances nous avons relevé que les chiffres inscrits dans le document de la prospective financière et notamment les inscriptions relatives à l'exercice 2016 ne correspondaient pas, pour la plupart, à celles figurant au document de préparation du BP 2016. Il nous a été répondu que la prospective financière réalisée se basait sur les chiffres issus du « réalisé 2015 ».

Une prospective financière est avant tout un outil de pilotage et d'aide à la décision. Une prospective qui ne prendrait en compte que la seule poursuite des activités (prospective dite au fil de l'eau) ne serait pas véritablement une prospective. Cette prospective, même si elle doit partir du passé, doit chercher

à intégrer le maximum d'éléments afin d'avoir une vision la plus fiable possible de la situation financière future de la collectivité pour lui permettre de débattre de ses projets de développement sous tous ses aspects.

En comparant les réalisations avec la prévision, des écarts plus ou moins importants sont constatés et doivent de la prospective retenue.

Réponse :

Les inscriptions budgétaires inscrites sur la prospective financière pour l'exercice 2016 sont basées sur la moyenne des réalisations des années 2012 à 2015.

Une question portait sur la baisse de la redevance versée par la Lyonnaise : une conséquence du contrat bornes incendie ? Quel avantage en échange pour la commune ? A l'origine du contrat de délégation de service public en 1986, dans son article 3 le concessionnaire était autorisé à utiliser les ouvrages et les canalisations de distribution pour desservir des consommateurs hors commune. En contrepartie celui-ci versait une ristourne dont le montant était fixé à 1% des recettes de ces ventes.

Par avenant en 1991, cette ristourne est passée à 3%.

Par un nouvel avenant en 1998, cette ristourne a été transformée en redevance d'occupation du domaine public.

Toutefois un décret du 30 décembre 2009 fixe le régime juridique des redevances pour occupation du domaine public et plafonne sa valeur à 30€ du KM de réseau.

Ainsi lors du renouvellement de la délégation de service public, cette clause du contrat ne pouvait être reconduite en raison de la transmission au contrôle de légalité.

Cependant cette perte de recettes est minimisée par l'économie réalisée sur la renégociation du contrat des bouches d'incendie.

En outre la renégociation globale du contrat a conduit à une baisse du prix de l'eau de 1,8%.»

Stéphane DEYSINE et Nathalie GUESDON soulignent que les réponses à ces questions auraient pu être apportées plus tôt, ils considèrent que le contenu de ce document ne nécessitait pas 10 jours de préparation.

Suzanne BRIOT répond que le groupe « Agir avec vous pour Mandres les Roses » a demandé une réponse à ses questions avant la réunion du conseil municipal ou en séance. Elle indique avoir choisi de répondre en séance.

Nathalie GUESDON reprend Suzanne BRIOT et rappelle que la possibilité de répondre en séance avait uniquement été proposée si la transmission à l'avance n'était pas possible. Suzanne BRIOT répond qu'elle ne l'était pas. Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE sont étonnés car les réponses apportées sur le document ne présentent pas de complexité particulière.

Yves THOREAU intervient pour dire qu'il est inutile d'en débattre plus longtemps puisqu'on ne peut pas revenir en arrière, la réponse est apportée en séance du conseil. Voilà tout.

Stéphane DEYSINE dit que la subvention du contrat régional territorial aurait pu servir à financer de nouvelles dépenses d'investissement, mais que cela n'est malheureusement pas le choix politique du Maire et de sa majorité.

Eric FERNANDEZ dit qu'il est plus prudent de conserver un fond de roulement et que le déficit de la Commune pourrait être pire si l'on affecte cette subvention à de nouvelles dépenses.

Stéphane DEYSINE dit au Maire et ses adjoints qu'ils font de la « cavalerie budgétaire ». Suzanne BRIOT, Alain TRAONOUEZ, Yves THOREAU et Monsieur le Maire sont outrés par de tels propos, qu'ils jugent inacceptables. Suzanne BRIOT rappelle que la « cavalerie budgétaire » désigne des opérations comptables illégales, or les propositions budgétaires qui sont présentées sont honnêtes et tout ce qu'il

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Il y a de plus légal. Alain TRAONOUÉZ dit que Stéphane DEYSINE utilise un terme tout à fait disproportionné et surtout impropre à la situation.

L'excédent de fonctionnement 2015 constaté à la clôture du compte administratif s'élève à 1 681 489,07 euros. Il est affecté comme suit :

A la section d'investissement : 292 000€

Il finance le déficit de la section investissement à la clôture de l'exercice 2015 soit :	- 843 855,46
Il finance également les restes à réaliser recettes -dépenses soit :	551 967,72
Total	- 291 887 74
Arrondi à	292 000,00

Cette somme est imputée en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

A la section de fonctionnement : 1 389 489,07€

Cette somme est imputée en recette de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

A la section d'investissement : 843 855,46€

D'inscrire en dépenses d'investissement le déficit de la section investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » soit 843 855,46€.

23 pour
3 contre : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

8. TAUX DE LA FISCALITE 2016

Présentation Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal décide de figer le taux des trois taxes locales pour l'année 2016 :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2015	Taux communal 2015	Taux EPCI 2015	Bases prévisionnelles 2016	Taux communal 2016	Produit
Habitation	6 780 949	21,53%	0,41%	7 109 000	21,94%	1 559 715
Foncier bâti	5 812 154	18,32%	0,26%	5 811 000	18,58%	1 079 684
Foncier non bâti	45 326	46,78%	0,55%	32 300	47,33%	15 288
Soit un produit fiscal attendu de : (compte 73111)						2 654 687

Inscrit au budget primitif un produit attendu de la fiscalité directe locale de 2 654 687€.

Unanimité

9. BUDGET PRIMITIF 2016

Présentation Suzanne BRIOT

Chapitre 012 : Stéphane DEYSINE souhaite comprendre la hausse de personnel alors que le Directeur technique n'est pas remplacé. Claudia HANS répond que le DST a été remplacé via la promotion interne, l'adjoint au DST ayant été promu. Toutefois la dépense budgétaire correspondant à l'ancien poste a été conservée par prudence au cas où un recrutement extérieur deviendrait nécessaire. Par ailleurs la commune prévoit une augmentation des charges de non titulaires du fait des NAPS.

Stéphane DEYSINE demande pourquoi les charges augmentent alors que seule la cotisation retraite est revalorisée cette année. Claudia HANS répond qu'avec le GVT et l'augmentation des non titulaires, la base assujettie à l'ensemble des cotisations augmente.

Chapitre 011 : Nathalie GUESDON demande comme lors de la commission des finances, des précisions sur les travaux en régie. Suzanne BRIOT et Monsieur le Maire répondent que c'est pour l'accessibilité. Nathalie GUESDON en profite pour dire à nouveau que 10 jours de préparation pour une apporter une telle réponse lui semble exagérée.

Article 60611 : Nathalie GUESDON dit que les réalisés indiquent une baisse des fluides (eau), aussi l'augmentation de ce poste de dépense n'est pas compréhensible. Yves THOREAU indique que les factures sont actuellement calculées sur de l'estimé et que l'année 2016 sera une année réelle. « Il peut y avoir un décalage entre l'estimé et le facturé, nous verront la réalité des coûts et nous ajusterons. C'est une posture, chacun voit la démarche la plus adaptée, au final nous serons dans l'ajustement. Nous préférons une situation où on ajuste à la baisse plutôt qu'à la hausse. » Yves THOREAU dit qu'il comprend que l'on pense autrement. En outre, Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au service espaces verts de faire des économies d'eau et de récupérer l'eau des réserves pour l'arrosage. Nathalie GUESDON en conclut : « on va faire des économies mais on le laisse au budget ». Stéphane DEYSINE dit qu'il s'agit tout simplement de réserves budgétaires. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là de précaution.

Article 21318 : Monsieur le Maire dit que le remplacement des radiateurs à la maternelle nécessite une nouvelle étude qui est en cours, une DM est peut-être à envisager à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 74111 (atténuation de produits) : Stéphane DEYSINE demande s'il s'agit d'une estimation prévisionnelle. Ginette SAGET répond qu'il a été décidé que les chiffres seront précisés lors de la réception de la DGF. Elle dit que lorsque la Commune sera notifiée et qu'elle disposera de tous les renseignements, une DM sera proposée pour abonder les bons chiffres.

Concernant la redevance de la Lyonnaise des Eaux, Yves THOREAU informe que « nous avons un contrat qui ne respectait pas la nouvelle législation, et cela, depuis 2009. Lors de l'étude de la DSP nous avons été attentifs à l'ensemble des prestations. L'entretien des bornes à incendie préalablement intégrée à la DSP est maintenant traitée à part, en respect de la nouvelle législation. In fine les coûts supportés par la commune sont stables malgré l'apparence d'une augmentation. »

Eric FERNANDEZ dit que ce point ne lui a pas été précisé aussi clairement en commission, ou alors cela lui a échappé. Yves THOREAU dit que cela fait partie d'un compte-rendu. Il fera passer les éléments à Eric FERNANDEZ.

Stéphane DEYSINE relève qu'il y a une différence au tableau des effectifs entre les postes budgétés et les postes pourvus. Il y aurait un agent en trop. Claudia HANS répond qu'effectivement il y a un agent en sureffectif dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation. Cet agent avait pris une disponibilité. La commune en son temps avait supprimé son poste, mais l'agent a souhaité réintégrer la collectivité.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Nathalie GUESDON demande si le poste a effectivement été supprimé au conseil municipal. Claudia HANS répond que oui. Cécile SABATIER s'était d'ailleurs à l'époque étonnée en séance, d'une telle suppression compte tenu de la mise en place des NAPS.

Stéphane DEYSINE demande si le poste sera créé au prochain conseil, puisqu'il suppose qu'il y a des besoins du fait des NAPS. Claudia HANS répond que ce dossier reste à l'étude auprès du chef de service. Toutefois, elle indique qu'il semble difficile de refuser la réintégration de ce fonctionnaire.

Le Conseil municipal adopte le budget primitif pour l'exercice 2016 comme suit :

En section de fonctionnement :

Chapitres 011, 66, 022, 014, 74, : 23 pour et 3 contre : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

Chapitres 012, 023 : 23 pour et 3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

En section d'investissement :

L'ensemble des chapitres de dépenses : 23 pour et 3 abstentions : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

L'ensemble des chapitres de recettes : 26 pour, sauf pour le chapitre 010 : 23 pour et 3 contre : Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON et Stéphane DEYSINE

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 913 009,00	6 462 609,00
Section d'investissement	2 223 850,00	2 223 850,00
Total	8 136 859,00	8 686 459,00

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre comme le permet l'article L.1612-6 du CGCT de 549 600 euros

Le groupe « Agir avec vous pour Mandres-les-Roses » a demandé l'introduction de ce texte au Procès-Verbal du conseil municipal du 7 avril 2016 :

« CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 GROUPE AVMLR

Section fonctionnement

CHAPITRES DEPENSES

Chapitre 011 : VOTE CONTRE

Explications de vote :

Chapitre 011 : les éléments figurant dans les documents transmis ne nous semblent pas en adéquation entre les réalités financières et les besoins de la commune.

Par ailleurs nous n'avons pas obtenu de renseignements assez précis suite aux questions posées en commission finances. Un mail en ce sens a été adressé par notre groupe le vendredi 1er avril et aucune réponse n'a été obtenue préalablement à la séance du conseil municipal mais remis seulement en séance. Qui plus est, au vu des réponses apportées la plupart auraient pu nous être transmises préalablement à la séance du conseil.

Chapitre 66 : VOTE CONTRE compte tenu qu'il s'agit des intérêts issus du Partenariat Public Privé

Chapitre 022 : VOTE CONTRE. Il a été inscrit sur ce chapitre « dépenses imprévues » un montant de 340 000€. Rappelons que la section de fonctionnement de l'exercice n-1 était excédentaire pour un montant de 549 600 €. Si l'affectation du résultat de l'exercice n-1 avait été traitée différemment ces montants (340 000€ + 549 600€ soit 889 600€) auraient pu être affectés en investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement pour pouvoir ainsi financer le déficit de la section d'investissement (résultat exercice n-1) s'élevant à 843 855,46€.

Cette méthode aurait également permis à la commune de disposer d'une capacité d'investissement plus élevée. Ce n'est pas le choix « politique » de la majorité municipale.

Chapitres 65/ 67 /042 VOTE POUR

Chapitre 012 : Abstention les questions posées lors de la commission finances concernant l'augmentation des crédits budgétaires et leur répartition ont été suivies de réponses seulement en séance et la politique de gestion de la masse salariale ne nous semble pas appropriée à la réalité des besoins.

Chapitre 14 : VOTE CONTRE le compte 73916 ne figure pas sur la maquette budgétaire ainsi que le prévoit l'arrêté en date du 21 décembre 2015 concernant la modification de l'instruction budgétaire et comptable et informant les collectivités du nouveau plan comptable. Le compte 73916 « contribution au redressement des finances publiques » a été créé pour clarifier la dépense qui sera reversée à l'Etat. Ce compte a été créé afin d'éviter de contracter une recette en nette.

Il nous a été précisé en séance que cette rectification serait opérée sur la prochaine décision modificative. Nous ne validons pas ce choix.

Chapitre 023 : ABSTENTION Nous avons exprimé notre position sur le mode d'affectation du résultat et nous aurions souhaité que l'étude sur l'inscription d'un montant plus important sur ce chapitre soit engagée et débattue.

CHAPITRES RECETTES

Vote POUR sauf chapitre 74 sur lequel VOTE CONTRE

Explications de vote : Ce chapitre ne semble pas respecter les règles comptables conformément à l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 : {alinéa 32 article 1 de l'arrêté du 21/12/2015 il est créé le compte 73916 « Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques ». Or La recette correspondante est inscrite en nette sur ce compte alors que rien ne figure au compte 73916 qui n'a d'ailleurs pas été créé sur ce projet de budget.

Section d'investissement :

CHAPITRE DEPENSES : abstention sur l'ensemble des chapitres

A l'instar des années précédentes, notre abstention sur ces chapitres fait suite une nouvelle fois, aux observations formulées lors du débat d'orientation budgétaire et notamment la mise en œuvre pour notre commune d'une politique d'investissement, d'une part, réduite à sa plus simple expression et d'autre part, ne répondant pas à une vision d'ensemble des besoins de notre commune et de ses citoyens {voirie, stationnement, aménagement centre-ville etc....}

CHAPITRE RECETTES : Vote POUR sur l'ensemble des chapitres sauf chapitre 10 sur lequel nous votons contre puisqu'il correspond à l'inscription du résultat reporté que nous avons préalablement refusé

RECAPITULATIF :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres 011-66-022-74 VOTE CONTRE

SECTION INVESTISSEMENT

EN RECETTES VOTE POUR

10. SUBVENTION 2016 AU CCAS

Présentation Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2016 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 212 000 € qui sera versée au fur et à mesure des besoins du C.C.A.S.

Unanimité

11. SUBVENTION 2016 A L'AMICALE DU PERSONNEL

Présentation Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2016 à l'Amicale du personnel communal de Mandres-les-Roses, d'un montant de 20 800 euros qui sera versée au fur et à mesure des besoins de l'Amicale.

Unanimité

12. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'UN SENATEUR – CHRISTIAN CAMBON

Présentation Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Sénateur du Val-de-Marne, une subvention parlementaire pour financer le projet de réfection de l'éclairage public Parc des Charmilles, rue de Servon et cour de la Ferme de Monsieur.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2016 et qu'il est estimé à la somme de 34 000 TTC.

Unanimité

13. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'UN DEPUTE – ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG

Présentation Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Député du Val-de-Marne, une subvention parlementaire pour financer le projet de réfection de l'éclairage public rue de Rochopt.

Précise que le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2016 et qu'il est estimé à la somme de 50 000 TTC.

Unanimité

14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'UN SENATEUR – LUC CARVOUNAS

Présentation Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Sénateur du Val-de-Marne, une subvention parlementaire pour financer le projet de reprises de concessions au cimetière.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Le montant prévisionnel relatif à ces travaux est inscrit au budget primitif 2016 et qu'il est estimé à la somme de
10 000 TTC.

Unanimité

14. INSTAURATION D'UNE AIDE EXTRA-LEGALE : CHEQUES CULTURE EN FAVEUR D'ETUDE INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE

Présentation Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal approuve l'instauration des chèques culture en faveur de l'étude instrumentale individuelle, ainsi que les modalités d'attribution suivantes :

Critères d'octroi :

- Être domicilié à Mandres-les-Roses ;
- Être âgé de – de 25 ans (le jour de l'inscription) ;
- Avoir fourni les justificatifs demandés par la Commune dans les délais impartis (notamment le dossier d'inscription remis en Mairie signé par les familles et l'établissement d'apprentissage).

Montant de l'aide : 150 € par an et par bénéficiaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document en relation avec cette opération et notamment les conventions et avenants avec les structures permettant l'apprentissage et la pratique instrumentale individuelle.

Unanimité

III – ASSOCIATIONS

15. SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATION LOCALES

Présentation Suzanne BRIOT

ASSOCIATIONS SPORTIVES

	2015			2016		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
A.A.P.M.A.	500		500 €	250		250 €
Aikido	300		300 €	300		300 €
Association Mandrionne du Cadre Vert	0		0	120		120 €
AS Collège S. VEIL	900		900 €	1 000	250	1 250 €
Football Club Perigny/Mandres	3000		3 000 €	3 000	500	3 500 €
GFCM Basket Ball	2800		2800 €	3 000		3 000 €
GFCM Pétanque	450		450 €	500		500 €
Bout'choux	700		700 €	1 100		1 100 €
Judo	2000		2 000 €	1 000		1 000 €
Mistinguettes	700		700 €	500		500 €
Modèle Air Club	1000		1 000 €	1 000		1 000 €
Mouvement et Concentration	4500		4 500 €	4 500		4 500 €
Rugby Club du Plateau Briard	500		500 €	400		400 €

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Studio 2 C Danse	1500		1500 €	2 000		2 000 €
T.C.F.M.	3400	550	3950 €	2 000	350	2 350 €
Tonus et Gymnastique	500		500 €	120		120 €
V.C.R.M.	1100	500	1600 €	500		500 €
						22 390 €

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

ASSOCIATIONS CULTURELLES

	2015			2016		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
Cyber-Espace	600	300	900 €	600		600 €
Foto contraste	600	300	900 €	700		700 €
La Scène Ouverte	1200		1 200 €	1 200		1 200 €
Le Chœur Polyvoce	1000		1 000 €	300		300 €
Les Amis de Mandres	500	2 000	2 500 €	500	400	900 €
Les Jardiniers de Beauséjour	600	200	800 €	600	200	800 €
Les trois coups	400		400 €	200		200 €
Mandr'art	1200	450	1 650 €	1 400		1 400 €
Mandri'Patch	250		250 €	250		250 €
Roses et bouquets	1000		1 000 €	1 000		1 000 €
TAJSF	450	350	800 €	500	900	1 400 €
Infini d'Arts				1 500		1 500 €
						10 250 €

25 pour et 1 abstention : Jean-Claude ANGLO

ASSOCIATIONS DIVERSES

	2015			2016		
	Subvention	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total
ACPG/CATM	400		400 €	400		400 €
AMAP				250		250 €
Club de l'Amitié	3500		3 500 €	3 500		3 500 €
Comité des Fêtes	2500	3500	6 000 €	2 500	3 500	6 000 €
Distillation	250		250 €	100		100 €

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

FCPE	120		120 €	120		120 €
Foyer du Collège	1000		1 000 €	120		120 €
FNACA	250		250 €	120		120 €
UNC	400		400 €	400		400 €
ALPE Collège « Simone Veil »	300		300 €	120		120 €
Vie Libre	150		150 €	300		300 €
Université inter Age	200		200 €	200		200 €
						11 630 €

Pierrette RAUT ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

QUESTIONS ORALES / INFORMATIONS DIVERSES

- Yves THOREAU présente la revue du Département et fait passer un document sur la Métropole du Grand Paris. Il indique que de son côté le Territoire 11 a voté son budget et lancé une consultation auprès de la population pour trouver un nom. Les CMJ sont sollicités sur tout le territoire. A Mandres-les-Roses, ce sont les élèves de CM2 qui participent à ce projet.
- Yves THOREAU présente également les éléments du BP de la Métropole : Fonctionnement = 3 000 000 000€ / Investissement = 5 000 000€. Il précise que ces sommes peuvent paraître énormes pourtant il y a une faible marge de manœuvre et les commissions sont dotées de peu de moyens administratifs.
- Yves THOREAU fait également un point sur les orientations budgétaires de la Région. Il dit que Valérie PECRESSE a mis en place une première mesure qui est la chasse au gaspillage, avec le lancement d'un audit par un cabinet d'étude. S'agissant des subventions, la modulation du versement aux communes sera simplifiée. Il y aura également un soutien à l'agriculture. Il ajoute que la question du logement est un sujet qui suscite beaucoup d'échange.
 - o Eric FERNANDEZ remercie Yves THOREAU pour son intervention il précise cependant que les comptes rendus du T11, disponibles sur internet sont trop succincts et s'interroge sur la façon mise en place pour la relation avec les habitants du T11.
 - o Yves THOREAU reconnaît qu'il n'a pas la réponse à cette question, s'il transmet les documents qu'il établit lui-même c'est pour compenser le manque d'information du Territoire ; il faut noter que toutes les commissions ne sont pas encore réunies pour travailler. Yves THOREAU transmettra les réflexions d'Eric FERNANDEZ dans les instances concernées.
- Carole GUILLEMINOT dit que le SIVOM a élargi les consignes de tri pour les emballages qui se jettent désormais dans le bac jaune, pour autant la fréquence de ramassage et la contenance des bacs n'ont pas changé. Pierre HOUDEBINE précise qu'il y a 3 sortes de bacs, le petit sera supprimé. Les habitants ayant besoin d'un bac plus grand pourront en faire la demande auprès

du SIVOM. Il prend note de la remarque sur la fréquence de ramassage qu'il transmettra au SIVOM.

- Cécile SABATIER demande au Maire qu'elle est la position de la Commune concernant le mouvement de la FCPE « nos enfants ne sont pas des sardines » pour l'ouverture d'une classe supplémentaire.
 - o Maryline LEVEQUE et Monsieur le Maire disent qu'ils ont reçu la FCPE et qu'un courrier de la Ville est adressé à l'Inspection académique, parallèlement à celui de la FCPE. Maryline LEVEQUE précise qu'au vu des effectifs, l'ouverture d'une nouvelle classe est quasi certaine.
 - o Monsieur le Maire précise que s'il y a ouverture de classe, celle-ci se fera à la rentrée, pas en avril-mai.

- Nathalie GUESDON demande ce que devient le conseil municipal jeune. Elle relève qu'à Périgny, cela fonctionne bien et que des jeunes assistent aux commémorations. Elle trouve dommage que cela ne soit pas le cas à Mandres-les-Roses.
 - o Maryline LEVEQUE dit avoir besoin de 2 personnes pour encadrer cette activité, et que pour l'instant elle n'a reçu aucune candidature.

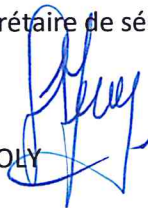
- Nathalie GUESDON souhaite connaître la suite des réunions du groupe de travail sur le centre-ville.
 - o Alain TRAONOUEZ lui répond que nous sommes actuellement dans l'attente que le Territoire avance dans le choix de la mise à disposition d'un cabinet spécialisé sur ce dossier, ce qui devrait se faire début juin.
 - o Nathalie GUESDON demande que lui soit confirmé que le cahier des charges transmis à ce cabinet, portera bien sur un projet général de réaménagement du cœur de village et non seulement sur la construction d'une Maison médicale et d'un Foyer sénior.
 - o Monsieur le Maire le lui confirme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 7 avril 2016 à 22h45.

Mandres-les-Roses, le 8 avril 2016

La Secrétaire de séance,

Edith JOLY



Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT

